

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 30 du 2 juillet 2015**

**PARTIE PERMANENTE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 10**

**CIRCULAIRE N° 11781/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**  
portant abrogation de textes.

*Du 22 juin 2015*

**CIRCULAIRE N° 11781/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG portant abrogation de textes.**

*Du 22 juin 2015*

NOR D E F E 1 5 5 1 0 1 7 C

---

*Références :*

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 110.2.1, 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2.2) modifié.

Arrêté du 29 juillet 2014 (JO n° 200 du 30 août 2014, texte n° 11 ; signalé au BOC 51/2014 ; BOEM 110.3.5.3.4, 113.8, 114.3.3.2, 514.1).

*Textes abrogés :*

Circulaire du 12 août 1908 (BOEM 686.1).

Circulaire du 30 juillet 1953 (BO/G, p. 2790 ; BOEM 530-0.3).

Circulaire n° 162/M/CMa/2 du 20 mars 1967 (BOC/M, p. 243 ; BOEM 686.2).

Circulaire n° 20311/T/3/2/INT du 15 juin 1970 (BO/G p. 593 ; BOEM 551.7) modifiée.

Circulaire n° 5353/A/DCCA/1/3 du 11 mai 1971 (BOC/A, p. 220 ; BOEM 534.1.5) modifiée.

Circulaire n° 5143/DEF/EMAT/SOU/INT du 28 novembre 1977 (BOC, 1983, p. 6597 ; BOEM 686.2).

Circulaire n° 8500/DEF/DCCA/1/1 du 22 décembre 1977 (BOC, p. 4259 ; BOEM 722.1.2.1.8).

Circulaire n° 6535/DEF/EMAT/SOU/INT du 28 décembre 1978 (BOC, 1979, p. 217 ; BOEM 686.1).

Circulaire n° 35/DEF/CMa/2 du 29 janvier 1979 (BOC, p. 239 ; BOEM 686.2).

Circulaire n° 634/DEF/CMa/1 du 1er août 1979 (BOC, p. 5457 ; BOEM 305.1.4, 513.2.7) modifiée.

Circulaire n° 6256/DEF/EMAT/SOU/INT du 9 juin 1981 (BOC, 1983, p. 6603 ; BOEM 686.2).

Circulaire n° 1300/DEF/DCCAT/AG/SD du 1er juillet 1992 (BOC, 1993, p. 4221 ; BOEM 534.1.5) modifiée.

Circulaire n° 244/DEF/DCCM/LOG/VIVRES du 7 juin 1995 (BOC, p. 3090 ; BOEM 686.1).

Circulaire n° 1537/DEF/DCCAT/ABF/RD/5 du 20 août 2001 (BOC, p. 4825 ; BOEM 534.1.4).

Circulaire n° 789/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 24 juillet 2003 (BOC, 2003, p. 5598 ; BOEM 513.2.7) modifiée.

Circulaire n° 1340/DEF/DCAGF/REG/BDFI du 21 avril 2009 (BOC N° 18 du 29 mai 2009, texte 44 ; BOEM 534.1.4).

*Référence de publication :* BOC n° 30 du 2 juillet 2015, texte 10.

---

1. Les circulaires mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- circulaire du 12 août 1908 relative à l'action des chefs de corps ou de détachement en matière de répression des fraudes constatées dans l'exécution des marchés des ordinaires ;

- circulaire du 30 juillet 1953 pour l'application du décret n° 47-1142 du 23 juin 1947 relatif à la situation du personnel de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, détachés dans le service de la poste aux armées, en dehors du cas de mobilisation générale ou partielle ;
- circulaire n° 162/M/CMa/2 du 20 mars 1967 relative aux conditions d'attribution de l'indemnité supplémentaire aéronautique au personnel volant détaché dans les bases de l'armée de l'air ;
- circulaire n° 20311/T/3/2/INT du 15 juin 1970 modifiée, relative à l'activité des sections « chauffage » et « froid » des ateliers régionaux de réparation des matériels des subsistances ;
- circulaire n° 5353/A/DCCA/1/3 du 11 mai 1971 modifiée, relative aux modalités de rapatriement sur leurs pays d'origine des militaires de l'armée de l'air rendus à la vie civile en métropole ;
- circulaire n° 5143/DEF/EMAT/SOU/INT du 28 novembre 1977 relative au nouveau régime d'attribution des prestations d'alimentation ;
- circulaire n° 8500/DEF/DCCA/1/1 du 22 décembre 1977 relative à la situation administrative des élèves de l'école polytechnique effectuant leur formation militaire dans l'armée de l'air ;
- circulaire n° 6535/DEF/EMAT/SOU/INT du 28 décembre 1978 relative à l'alimentation dans l'armée de terre ;
- circulaire n° 35/DEF/CMa/2 du 29 janvier 1979 relative au paiement des indemnités de vivres aux permissionnaires bénéficiaires de la solde spéciale progressive ;
- circulaire n° 634/DEF/CMa/1 du 1<sup>er</sup> août 1979 modifiée, relative aux procédures de liquidation des droits : des familles du personnel militaire de la marine décédé en activité de service ; du militaire admis à la retraite ou à la réforme définitive par suite d'infirmité imputable au service ;
- circulaire n° 6256/DEF/EMAT/SOU/INT du 9 juin 1981 relative à l'alimentation des militaires du rang ;
- circulaire n° 1300/DEF/DCCAT/AG/SD du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifiée, relative au remboursement des frais de transport maritime ou aérien de bagages et/ou de mobilier du personnel militaire affecté outre-mer ou à l'étranger ;
- circulaire n° 244/DEF/DCCM/LOG/VIVRES du 7 juin 1995 portant mise en service d'un guide à l'usage des unités, relatif à l'approvisionnement et à la conservation des denrées alimentaires ;
- circulaire n° 1537/DEF/DCCAT/ABF/RD/5 du 20 août 2001 relative aux modalités de remboursement des frais de transport de mobiliers et d'objets mobiliers appartenant aux militaires affectés aux forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne en revenant ou changeant de stationnement à l'intérieur de la zone géographique des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne ;
- circulaire n° 789/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 24 juillet 2003 modifiée, organisant le fonctionnement du centre d'administration marine des indemnités de déplacement ;
- circulaire n° 1340/DEF/DCAGF/REG/BDFI du 21 avril 2009 portant sur l'indemnisation des déplacements dans le cadre de la reconnaissance d'une nouvelle affectation.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.